



## Fiche de poste

### Directeur général du Crous de Versailles (groupe I) H/F

Catégorie : Emploi de directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

Poste à pouvoir : 1<sup>er</sup> janvier 2019

Localisation : Crous de Versailles - 145 boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES

### Environnement

Le Crous de l'académie de Versailles, établissement public administratif régi par le décret n° 2015-652 du 29 juillet 2016 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation. Le Crous de l'académie de Versailles intervient dans le cadre de ses missions sur un territoire vaste, éclaté et contrasté, qui accueille 190 000 étudiants et compte 3 COMUE, 5 universités, plus de 180 écoles et grandes écoles et 159 EPLE accueillant des formations post baccalauréat (BTS et CPGE). Les structures gérées par le Crous sont nombreuses (35 résidences, 70 structures de restauration) et très dispersées, leur implantation historique reposant sur 7 secteurs géographiques principaux répartis au sein de 31 communes des 4 départements qui composent l'académie (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise).

Le Crous de l'académie de Versailles a l'opportunité de mener, simultanément et dans des délais courts compte tenu de leur importance et de leur nombre, de multiples projets de développement et de modernisation de l'activité, notamment en matière d'hébergement : le parc de logement du Crous passera au cours des 5 à 7 prochaines années de 9 800 à 15 000 lits environ, sur les secteurs de Saclay et de Nanterre et, dans une moindre mesure, de Cergy et Versailles ;

Le Crous de l'académie de Versailles à un budget de 57 336 616 €, dont :

- 44 931 310 € Ressources propres
- 12 005 306 € Subvention pour charges de service public
- 400 000 € Autres financements de l'Etat

Les investissements sur subvention du MESRI et CPER s'élèvent à 14 665 661€

La masse salariale s'élève à 24 450 089 €

Effectifs de la structure : Personnels administratifs : 167 ; Personnels ouvriers contractuels de droit public: 581

<b>Domaine d'activité</b>	Opérateur « Vie étudiante »
<b>Missions</b>	Restauration, hébergement, aides financières directes (bourses sur critères sociaux) et aides spécifiques, action sociale, actions culturelles

### Poste

<b>Fonction</b>	Emploi de directeur général du Crous de Versailles (groupe I)
-----------------	---



<b>Enjeux et responsabilités</b>	<p>Chef d'établissement ordonnateur du budget du Crous, le directeur général ou la directrice générale du Crous impulse et contrôle les activités des unités de gestion tout en veillant à leur strict équilibre financier dans le respect des finalités sociales et de la réglementation, notamment financière et comptable.</p> <p>Il ou elle est l'opérateur(trice) principale de la chaîne de traitement des bourses sur critères sociaux pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p> <p>Le directeur général ou la directrice générale exerce un contrôle de gestion sur les activités du Crous. Il ou elle programme et met en œuvre les adaptations nécessaires pour améliorer la qualité du service rendu aux étudiants dans le respect des objectifs définis dans le cadre du dialogue de gestion avec le Cnous. En particulier, il ou elle veille à l'amélioration des équilibres économiques de la restauration et de l'hébergement en développant une stratégie à moyen et long terme sur les implantations, les développements et les redéploiements d'activité en intégrant à cette stratégie les besoins en ressources humaines.</p> <p>Le directeur général ou la directrice générale exerce ses missions dans le cadre de la politique définie par le MESRI et par le Cnous, en partenariat avec les différents acteurs locaux, en vue d'une adaptation constante des structures de l'établissement à l'évolution des attentes et besoins des étudiants et de la communauté universitaire, dans le cadre des politiques de site.</p>
<b>Missions principales et intérêt du poste</b>	<p>Le directeur général ou la directrice générale du Crous est chargé(e), dans le cadre des missions statutaires et des orientations stratégiques confiées au réseau des œuvres universitaires et scolaires, d'élaborer et de mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les délibérations du conseil d'administration du Crous ;</li><li>- Le projet d'établissement dans le cadre des orientations nationales du réseau des Crous ;</li><li>- Les actions et dispositifs destinés à favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants tout au long de leur parcours d'études : instruction et gestion des bourses sur critères sociaux de différents ministères et d'autres aides financières, accompagnement social de l'étudiant, gestion de logements étudiants et facilitation de l'accès au logement étudiant y compris hors parc de logements du Crous, gestion des structures de restauration universitaires, dynamisation de la vie de campus notamment à travers la culture, le soutien aux initiatives étudiantes, l'animation des lieux de vie étudiante, la facilitation de l'accès aux jobs étudiants ;</li><li>- Les partenariats avec les acteurs des établissements d'enseignements supérieurs notamment dans le cadre des politiques de site et avec les collectivités territoriales ;</li><li>- Le dialogue avec les représentants étudiants.</li></ul>



Missions principales :

- Employeur des personnels administratifs et des personnels ouvriers, il ou elle conduit le dialogue social au sein de son établissement et préside les conseils et comités statutaires ainsi que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Il ou elle est ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement ;
- Il ou elle élabore et conduit la politique de réhabilitation et de développement des structures d'hébergement et de restauration, dans le cadre de la MOP ou de contrats de partenariat. Pour la conduite et le financement des opérations de logement, il ou elle sera amené(e) à conclure des emprunts ou des contrats de location simple.

### ***Profil du candidat attendu***

- Le candidat ou la candidate doit posséder d'excellentes connaissances administratives ainsi que des compétences juridiques, techniques et financières confirmées.
- Il ou elle est doté(e) du sens de l'organisation, d'une capacité d'écoute et de communication.
- Il ou elle doit être capable de formuler des propositions et savoir faire preuve d'initiative et d'innovation.
- Une grande capacité managériale est requise.
- Une première expérience dans le dialogue social serait appréciée.
- Ce poste nécessite une forte disponibilité, du dynamisme, de la conviction et de la loyauté.



## **Conditions statutaires**

L'emploi de directeur général de centre régional des œuvres universitaires et scolaires du groupe I est régi par le décret n°2010-174 du 23 février 2010, dans sa version modifiée par le décret n°2017-405 du 27 mars 2017.

Peuvent être nommés dans l'un des emplois du groupe I mentionnés à l'article 4 les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A dont l'indice brut terminal est :

1° Soit au moins égal à l'indice brut 966 ; dans ce cas, ils doivent avoir occupé un ou plusieurs emplois dotés d'un indice terminal au moins égal à l'indice brut 1 015, pendant une durée minimale de trois ans et justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois ou en position de détachement dans un emploi ;

2° Soit au moins égal à l'indice brut 1 015 ; dans ce cas, les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois dont l'indice brut terminal est égal à 1 015 doivent avoir atteint, dans leur grade, l'indice brut 835 et justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs corps ou cadre d'emplois ou en position de détachement dans un emploi doté d'un tel indice terminal ; les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois doté d'un indice terminal supérieur à l'indice brut 1 015 doivent justifier de huit ans de services accomplis dans un ou plusieurs corps ou cadre d'emplois classés dans la catégorie A ou en position de détachement dans un emploi de même niveau.

Peuvent également être nommés dans l'un des emplois du groupe I les officiers de carrière détenant une ancienneté d'au moins trois ans dans le grade de lieutenant-colonel ou assimilé.

Cet emploi est soumis à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25 ter de la loi° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article 25 quinquies de la loi précitée.



## **Modalités de candidature**

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitæ et d'une copie du dernier arrêté de promotion, doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication à :

- Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles
  
- Madame la Présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires  
60 boulevards du lycée – CS 30010 – 92170 Vanves Cedex  
Courriel : [recrutement.drh@crous.fr](mailto:recrutement.drh@crous.fr)

### **Un double des candidatures devra également être adressé au :**

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
Direction générale des ressources humaines  
Service de l'encadrement  
Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement  
Bureau des emplois fonctionnels et des carrières DGRH E1-2  
72 rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

et par courriel : [dgrh-e-1-2@education.gouv.fr](mailto:dgrh-e-1-2@education.gouv.fr)